

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0077/PR/MCC rendant exécutoire la résolution n° 03 du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale de Djibouti, portant approbation du Projet du Budget Prévisionnel 2001.

n° 2001-0077/PR/MCC

Ministère
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICA-
TION, CHARGE DES POSTES ET DES TELECOMMUNI-
CATIONS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication
1 février 2001

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2001

Date du numéro
15 février 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'économies mixtes et des établissements à caractère industriel et commercial

VU Le décret n°99-0077/PRE du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'état, des sociétés d'économie mixtes et des établissements à caractère industriel et commercial

VU La loi n°147/AN/91 portant organisation financière des Etablissements Publics du 10 février 1991.

VU La loi n°41/AN/99/4ème L du 08 juin 1999 portant création de l'Etablissement Public dénommé «Imprimerie Nationale de Djibouti» VU Le procès-verbal du 05/08/2000 de la réunion du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale de Djibouti

Sur proposition du Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et des Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mardi 23 janvier 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est rendue exécutoire la résolution n°03 du 06 janvier 2001 du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale de Djibouti portant approbation du projet du Budget Prévisionnel de l'Imprimerie Nationale de Djibouti pour l'exercice 2001. 1) Budget de Fonctionnement : Produit 232 000 000 Charges 185 710 000 Résultat (Perte)..... 11 020 362

Article 2

Le Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et des Télécommunications est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH